



# Parc de la Fonderie

## Note d'intérêt patrimonial

sis rue de l'Éléphant à Molenbeek-Saint-Jean

Urban.brussels – Direction du Patrimoine Culturel  
Département Patrimoine naturel  
Margaux DENYS, Eric DEMELENNE, Catherine LECLERCQ

Mai 2021



*Vue du Parc de la Fonderie (© DPC Urban – mai 2021)*

## 1. Historique du site

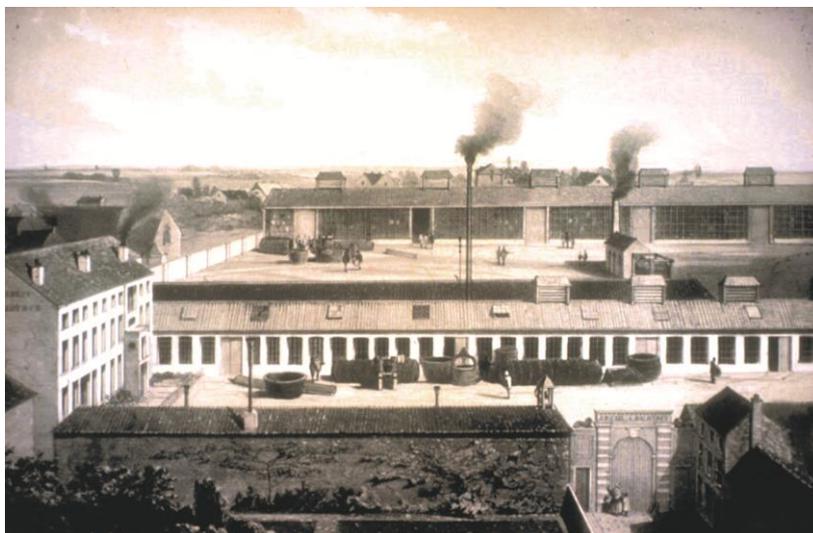
Le parc de la Fonderie prend ses racines dans l'histoire industrielle du Vieux Molenbeek.

### L'usine Cail et Halot

À l'origine, en 1839, le site était occupé par l'usine Derosne et Cail, renommée plus tard Cail et Halot, spécialisée dans la fabrication de machines à sucre et de matériaux destinés aux chemins de fer. Cette usine était de dimension imposante pour le quartier, et son gigantisme a inspiré le nom de la rue de l'Éléphant qui borde le site.

« Les deux plus importants constructeurs molenbeekois [de machines à vapeur et d'équipements] sont Pauwels d'une part, Cail et Halot de l'autre. Installées à la limite du faubourg, dans le quartier Ransfort, sur de vastes terrains encore agricoles, ces entreprises deviendront énormes et n'auront d'ailleurs aucun équivalent à Bruxelles ou dans son agglomération. Elles jouent ainsi, de par leur taille et l'importance de leur main-d'œuvre, un rôle majeur dans l'extension de l'urbanisation de Molenbeek. Cependant, la vie industrielle est syncopée. La Compagnie des Bronzes qui subsiste plus d'un siècle à Molenbeek est une exception. De grands établissements, comme Pauwels (disparu en 1867) ou Cail et Halot (en 1900), arrêtent leurs activités. »

(Dupont, 2005, p.4)



L'usine Cail, Halot et Compagnie, ateliers de construction de mécanique, vers 1850. Au premier plan, le portail donnant sur l'actuelle rue Cail et Halot (anciennement Impasse de Ransfort), conservé dans l'aménagement actuel du parc. Source : Centre de documentation La Fonderie ASBL.



Extrait du plan parcellaire de Popp (1866), mentionnant des « Ateliers pour la Construction de Machines » à l'emplacement de l'actuel Parc de la Fonderie (© KBR)

### La fonderie de la Compagnie des Bronzes

Par la suite, en 1887, la *Compagnie des Bronzes* - fondée en 1854 - s'implante rue Ransfort à Molenbeek, au sein du même îlot que l'usine Cail et Halot, au cœur du « petit Manchester belge ». Ses ateliers situés rue d'Assaut, non loin de la Cathédrale Saints-Michel-et-Gudule, étaient devenus trop étroits. Ces derniers subsistaient néanmoins, progressivement transformés en magasin. Cette compagnie industrielle produisait des éléments en zinc, bronze et fer pour les secteurs de la construction, ainsi que des tuyauteries et conduites, appareils d'éclairage et pièces artistiques. Parmi les six autres fonderies qui existaient à l'époque, elle fut la seule à fondre du bronze d'art, recevant de ce fait de nombreuses commandes prestigieuses, dont notamment la réalisation de la statue du Roi Albert I<sup>er</sup> ornant le Mont des Arts et des statuettes des métiers du Petit Sablon.

Après la Première et la Seconde Guerre mondiale, l'entreprise voit son marché se restreindre ; ses productions se raréfient et celle-ci se spécialise peu à peu dans l'installation de circuits électriques sur des chantiers publics ou privés.

Dans les années 50, l'essentiel de ses activités se borne à l'exécution de travaux électriques. Les bâtiments disparaissent progressivement du site jusqu'au début des années 1970, qui sont marquées par le déclin du secteur industriel bruxellois. Un changement de propriétaire et l'absence de stratégie de reconversion contribuent à précipiter l'entreprise vers la faillite, prononcée en 1979.



Vues aériennes en 1930-35 (gauche) et 2020 (droite) (source : Bruciel - Urban).

Laissé à l'abandon, la totalité du site, comprenant notamment l'ensemble reliquat de l'ancienne Compagnie des Bronzes, est rachetée par la Communauté Française en 1981.

L'association La Fonderie est créée en 1983. Elle regroupe des historiens, des sociologues, des architectes, des acteurs de la vie publique, sociale, économique et culturelle. En 1986, elle investit le site abandonné des *Fonderie et ateliers de la Compagnie des Bronzes*, qu'elle occupe toujours à ce jour. Le nom de l'association fait référence à ce dernier.

### Le parc de la Fonderie

Le site est encore en friche en 1987. La commune de Molenbeek, locataire du lieu par bail emphytéotique, aménagera en 1990 la partie ouest en parc, avec l'aide d'un subside de la Région bruxelloise pour le financement des travaux.

C'est l'**architecte-paysagiste Luc Bazelmans**, directeur du **bureau René Pechère + Partners** qui s'est porté volontaire pour concevoir l'aménagement de ce parc en 1987.

Ce dernier présente le **style caractéristique de ce bureau d'étude** : symétrie et lignes géométriques épurées, évocation des jardins réguliers à la française, compositions végétales architecturées...

Les **marques de son affectation antérieure ont été mises en valeur**, et le parc, inauguré en 1991, fait remarquablement écho au passé industriel du site : **entrée principale, colonnes et cour pavée évoquent l'usine d'origine.**

En 1995, l'intérêt patrimonial du parc est souligné par son inscription à l'**inventaire légal des sites** (Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16.03.1995).

En 1997, l'ensemble constitué par les bâtiments de la Compagnie des Bronzes est inscrit sur la liste de sauvegarde (Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22.05.1997).

Le portail de l'ancienne usine Cail et Halot, donnant accès au parc depuis la rue Cail et Halot, est inscrit à l'inventaire régional du patrimoine architectural, en raison de son intérêt historique, esthétique artistique et urbanistique.



*Portail principal depuis la rue de l'Éléphant, avec sa perspective vers le portail de la rue Cail et Halot, et esplanade pavée centrale du parc (© DPC Urban – mai 2021)*

## **2. Description sommaire du site**

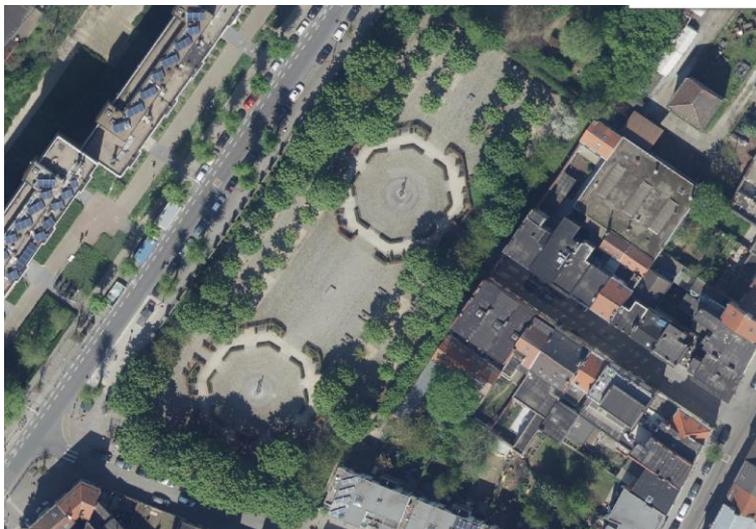
Presque rectangulaire, ce parc tout en symétries et perspectives est ceint sur trois de ses côtés de grilles massives, et limité à l'Est par la paroi murale des bâtiments de la rue Cail et Halot ayant toujours existé (section Nord-est) et un nouveau mur décalé rejoignant la rue Verrept-Dekeyser au n°61.

Le **mur Ouest servant de base aux grilles** le long de la rue de l'Éléphant **est un reliquat du mur de l'atelier central de l'usine** dont la présence et le rythme des colonnes, faisant partie de la mémoire des habitants du quartier, se devaient d'être conservés lors de l'aménagement du parc en 1990.



*Vue du mur ouest, reliquat du mur de l'atelier central de l'usine Cail et Halot (© DPC Urban – mai 2021)*

**Deux octogones** d'environ sept ares chacun constituent la structure principale de ce parc. Ces derniers sont élaborés en haies d'ifs au centre et en haies de hêtres abritant de petites alcôves meublées tantôt d'un banc, tantôt d'un groupe de buissons. Cette paire d'octogones végétaux imbriqués est séparée par une grande esplanade dont le revêtement est intégralement constitué des **pavés de l'ancienne cour de l'usine**.



*Orthophotoplans du parc de la Fonderie (© BruGIS - 2019)*

Quatre rangées d'érables, dans leurs fosses circulaires (dont certaines sont coiffées de grilles ouvragées) entourées de parterres carrés en dolomie, quadrillent le pourtour revêtu du même pavement que l'esplanade centrale.

Un alignement de charmes borde une portion du mur situé au Sud-Est du parc, non loin du portail donnant sur la rue Cail et Halot. Un vieux pommier agrémente le coin nord-est du parc.

De-ci de-là, d'imposantes pierres – **antiques socles de machines ou de grues** – témoignent de l'histoire du lieu.

#### Éléments construits :

En position centrale aux deux octogones, un **trio de colonnes en fonte de hauteurs diverses** – récupérées dans une ancienne usine par l'asbl La Fonderie – peuvent faire s'écouler de l'eau, qui, s'infiltrant entre les pavés, est pompée et réinjectée.



*Colonnes en fonte au centre des octogones (© DPC Urban – mai 2021)*

Intérêt urbanistique et visibilité depuis l'espace public :

Rare espace vert dans le territoire fortement urbanisé de Molenbeek-Saint-Jean, ce parc de facture relativement récente – environ trente ans – fut conçu en dialogue avec ses futurs usagers grâce à l'implication des associations de quartier. Des interactions avec le bureau paysager naquit l'idée qu'il fallait avant tout en faire une place publique arborée, plutôt qu'un parc à l'anglaise avec pelouses et chemins.

Les grilles disposées sur trois des quatre côtés et la végétation principalement constituée d'arbres et de haies maintenues basses offrent une relative perméabilité visuelle.



*Vue des allées latérales pavées et alignements d'arbres (© DPC Urban – mai 2021)*

Végétation, flore et biodiversité :

Le traitement de ce parc lui confère une atmosphère entre le square et l'agora, bien différente de celle d'un parc paysager. Pour la réalisation de cet espace vert, l'accent a été mis sur l'histoire du lieu et l'utilisation qui pouvait en être faite comme espace public (organisation d'évènements etc.) et non sur l'introduction d'espèces horticoles rares ou la création de biotopes spécifiques.

Néanmoins, les plantations présentes sont tout à fait qualitatives. Les alignements d'érables, dont certains sujets sont situés au sein de parterres plantés diversifiés, agrémentent le lieu, créant de belles lignes de perspectives et procurant de l'ombrage, contrastant avec les zones minérales pavées.



*Parterres plantés diversifiés aux pieds de certains arbres (© DPC Urban – mai 2021)*

### **3. Intérêts patrimoniaux selon les critères définis à l'article 206 du CoBAT :**

- Intérêt historique :

En vue de rappeler les nombreux liens avec le passé industriel tout particulier du site lui-même et de ses environs, les témoins de son histoire (anciens socles et rails, colonnes de fonte, revêtements d'origine, soubassement des murs...) ont été intégrés au parc dès sa conception, lui conférant un caractère d'authenticité indéniable tout en l'ancrant dans son environnement.

- Intérêt esthétique :

Le design tout en symétrie et formes géométriques adopté pour créer les éléments principaux de ce parc urbain, marque de fabrique des jardins et espaces verts aménagés selon le style de Pechère + Partners, lui confèrent une beauté intemporelle.

Les vastes volumes aux lignes épurées nichent des placettes intimes qui permettent de profiter de l'harmonie de cet espace, offrant tant des zones d'interactions que de repos.

- Intérêt social et culturel :

L'esplanade pavée centrale ainsi que les autres zones minéralisées ont été voulues dès la conception afin de pouvoir y organiser fêtes et événements culturels.

Les bancs et recoins d'intimité offrent l'occasion à tout un chacun de s'y retrouver.

### **4. Éléments patrimoniaux à conserver dans le cadre du réaménagement**

Dans le cadre du futur réaménagement de ce parc, la Direction du Patrimoine culturel (DPC – Urban) préconise le maintien de certains éléments en vue de préserver l'intérêt patrimonial de ce site inscrit à l'inventaire légal.

#### ***4.1. Aménagement paysager réalisé par le bureau Pechère + Partners – style caractéristique, éléments de symétrie, perspectives et harmonie des matériaux :***

La DPC plaide pour la conservation d'**au moins un des deux octogones dans son aménagement originel**, caractéristique du style Pechère. Elle préconise de conserver **l'octogone situé au nord du site**, qui est **parfaitement aligné dans l'axe de vue** entre l'entrée principale du parc et le portail donnant sur la rue Cail et Halot.

Le **design de cet octogone** devra être conservé, **y compris le revêtement pavé et les colonnes en fonte** situées au centre, **ainsi que les haies** d'ifs et de hêtres ceinturant l'octogone. Les bancs pourront être remplacés si nécessaire, en choisissant des matériaux qui s'harmonisent avec l'esthétique industrielle du lieu.

Si l'octogone situé au sud du parc devait pour sa part être supprimé, la nouvelle zone projetée dans le cadre du réaménagement (par exemple pour des activités sportives) pourrait également suggérer le dessin d'un octogone, pour rappeler la symétrie caractéristique de l'aménagement du bureau Pechère + Partners.

De manière globale, pour l'ensemble des aménagements, le **choix des matériaux, éléments de mobilier urbain et revêtements** se devra de préserver l'harmonie paysagère existante (pas de couleurs vives) et de s'harmoniser au traitement évoquant le passé industriel du site (par exemple pierre, métal, bois...).

#### ***4.2. Entrées et murs du parc :***

La conservation – et au besoin la restauration à l'identique – des **portails d'entrée existants, y compris leurs grilles mobiles est primordiale car elle permet de comprendre l'histoire du site**. Si la Commune de Molenbeek fait le choix de laisser un accès libre au parc, ces grilles pourront si nécessaire rester ouvertes en permanence.

Les **soubassements des murs entourant le parc** devront également être conservés, ces derniers constituant des **reliquets du mur de l'atelier central de l'usine**.

Néanmoins, les grilles fixes que ces derniers soutiennent pourront si nécessaire être supprimées dans le cadre du projet de réaménagement, en vue d'ouvrir le parc vers l'extérieur et d'y accroître le sentiment de sécurité. Les soubassements bas conservés contribueront à suggérer les limites du parc sans nuire à la perméabilité visuelle.

S'il est décidé de supprimer les colonnes sur lesquelles sont fixées les grilles, bien qu'elles constituent également une évocation de l'ancienne usine, le rythme de ces dernières pourrait éventuellement être suggéré par des éléments bas placés à la place des colonnes.

Les **murs en briques avec contreforts** situés à l'est du parc, séparant ce dernier des bâtiments et habitations environnantes, doivent également être conservés et restaurés au besoin.



Portail vu depuis la rue Cail et Halot et vu depuis le parc (© DPC Urban – gauche : 2015 ; droite : mai 2021)



Murs en briques avec contreforts situés à l'est du parc (© DPC Urban, mai 2021)

#### **4.3. Autres éléments évoquant le passé industriel du lieu :**

La DPC préconise de **conserver, au moins en partie** et au sein de certaines zones, le **revêtement originel en pavés**, ces derniers ayant été **récupérés de l'ancienne cour d'usine** et évoquent donc le passé industriel du lieu.

Dans les cas où ces derniers devaient être ôtés au sein de certaines zones, une attention toute particulière devra être portée à la préservation des racines des érables (système racinaire traçant, cf. point suivant). Idéalement, ces pavés devront être récupérés et réutilisés, dans une perspective d'économie circulaire.

Les imposantes **pierres, anciens socles de machines ou de grues**, devront également être conservées et mise en valeur. Elles pourront éventuellement être déplacées pour s'intégrer au nouvel aménagement. Les **rails intégrés au revêtement pavé** en un endroit du site devront également être conservés.



*Anciens socles de machines et rails intégrés au revêtement pavé (© DPC Urban – mai 2021)*

#### **4.4. Plantations et aménagements favorables à la biodiversité**

Les **arbres et alignements d'arbres déjà existants** devront être conservés (excepté peut-être pour un érable le long de l'esplanade centrale, qui semble dépérissant et pour lequel un suivi sanitaire par un arboriste agréé est préconisé).

Les arbres présents sur le site sont déjà développés, et apportent dès lors une série de services écosystémiques qui ne seraient pas garantis dans l'immédiat en cas de replantations de sujets plus jeunes.

Une attention spécifique devra être consacrée à la protection des arbres, tant au niveau de leurs troncs et branches que de leur système racinaire, via le respect de toutes les précautions nécessaires lors des chantiers de réaménagement.

En aucun cas les zones perméables situées au pied des arbres (fosses de plantation et parterres plantés) ne devront être réduites en superficie. Au contraire, il est préconisé de manière générale d'accroître la perméabilité de ces zones et de verduriser les fosses de plantation (vivaces, zones fleuries...), tout en conservant leur forme originelle.

Les fosses de plantation circulaires, en certains endroits au sein du parc, présentent une surface bien trop limitée pour assurer le bon développement des arbres d'alignement. Dans certains cas, un revêtement imperméable (soit dolomie, soit revêtement goudronné) recouvre une partie des zones de

forme carrées entourant ces fosses de plantation circulaires. La DPC préconise de désimperméabiliser ces zones (retour à une surface de pleine terre et au besoin apport de terre fertile adaptée ; pas de terre de remblais). Étant donné la présence de racines dans ces zones, ces opérations devront s'effectuer avec le plus grand soin, et après avoir fait réaliser une étude préalable d'enracinement par un arboriste agréé.

De même, tel que mentionné précédemment, dans les cas où le revêtement pavé devait être ôté au sein de certaines zones, une attention toute particulière devra être portée à la préservation des racines des érables (système racinaire traçant, cf. photos ci-dessous). Dans le cas contraire, ces opérations risqueraient de nuire durablement à la survie des arbres présents.



*Racines d'érables intégrées au revêtement pavé, système racinaire traçant (© DPC Urban – mai 2021)*



*Zones goudronnées entourant les fosses de plantation, à désimperméabiliser avec une attention particulière à la protection des racines des arbres (© DPC Urban – mai 2021)*

De manière générale, la DPC encourage toute initiative pouvant favoriser la biodiversité au sein du parc, tout en s'intégrant et en préservant les éléments patrimoniaux précédemment cités (voir par exemple les aménagements réalisés par Gilles Clément).

De même, la DPC encourage les opérations et dispositifs visant à réduire l'imperméabilisation du site et à se conformer au Plan de Gestion de l'Eau (infiltration à la parcelle, jardins de pluie...).

Lors d'une visite du site, la DPC a relevé différentes zones pouvant être envisagées pour la réalisation de zones potagères et/ou de type « Incroyables comestibles » (légumes et fruits poussant dans l'espace public, en libre-service, nécessitant un entretien limité) : parterres plantés existants, zones en bordures du parc (notamment au nord le long du mur de l'Auberge de jeunesse). Des zones plus étendues pourraient éventuellement être créées en joignant certaines fosses de plantation à l'extrémité nord du parc, pour en faire des fosses longilignes, tout en s'intégrant aux lignes de force de l'aménagement actuel.

## **Conclusion**

La DPC encourage le réaménagement du site d'intérêt patrimonial qu'est le parc de la Fonderie, en vue d'accroître notamment son appropriation par les riverains et la population bruxelloise dans son ensemble.

De manière générale, la DPC encourage en outre toute initiative susceptible de favoriser la biodiversité et améliorer la gestion des eaux au sein du parc, tout en préservant les éléments patrimoniaux précédemment mentionnés.

Elle résume ci-après, ainsi qu'au moyen de la carte en page suivante, les éléments patrimoniaux à préserver, ceux pouvant faire l'objet d'adaptations et ceux pouvant être librement reconfigurés.

### ***Éléments à préserver et restaurer à l'identique si nécessaire***

- L'**octogone situé au nord du site**, aligné entre l'entrée principale et le portail de la rue Cail et Halot : aménagement à conserver, y compris le revêtement pavé et les colonnes en fonte situées au centre, ainsi que les haies d'ifs et de hêtres ceinturant l'octogone.
- Les **portails d'entrée existants, y compris leurs grilles mobiles**.
- Les **anciens socles de machines ou de grues**, éventuellement en les déplaçant pour s'intégrer au nouvel aménagement.
- Les anciens **rails intégrés au revêtement pavé**.
- Les **soubassements des murs entourant le parc**, reliquats du mur de l'atelier central de l'usine.
- Les **murs en briques avec contreforts** situés à l'est du parc.
- Les **arbres et alignements d'arbres déjà existants**.  
Toutes les précautions nécessaires devront être prises pour protéger ces derniers (couronnes, troncs, systèmes racinaires) lors des chantiers de réaménagement.

### ***Éléments pouvant faire l'objet d'adaptations***

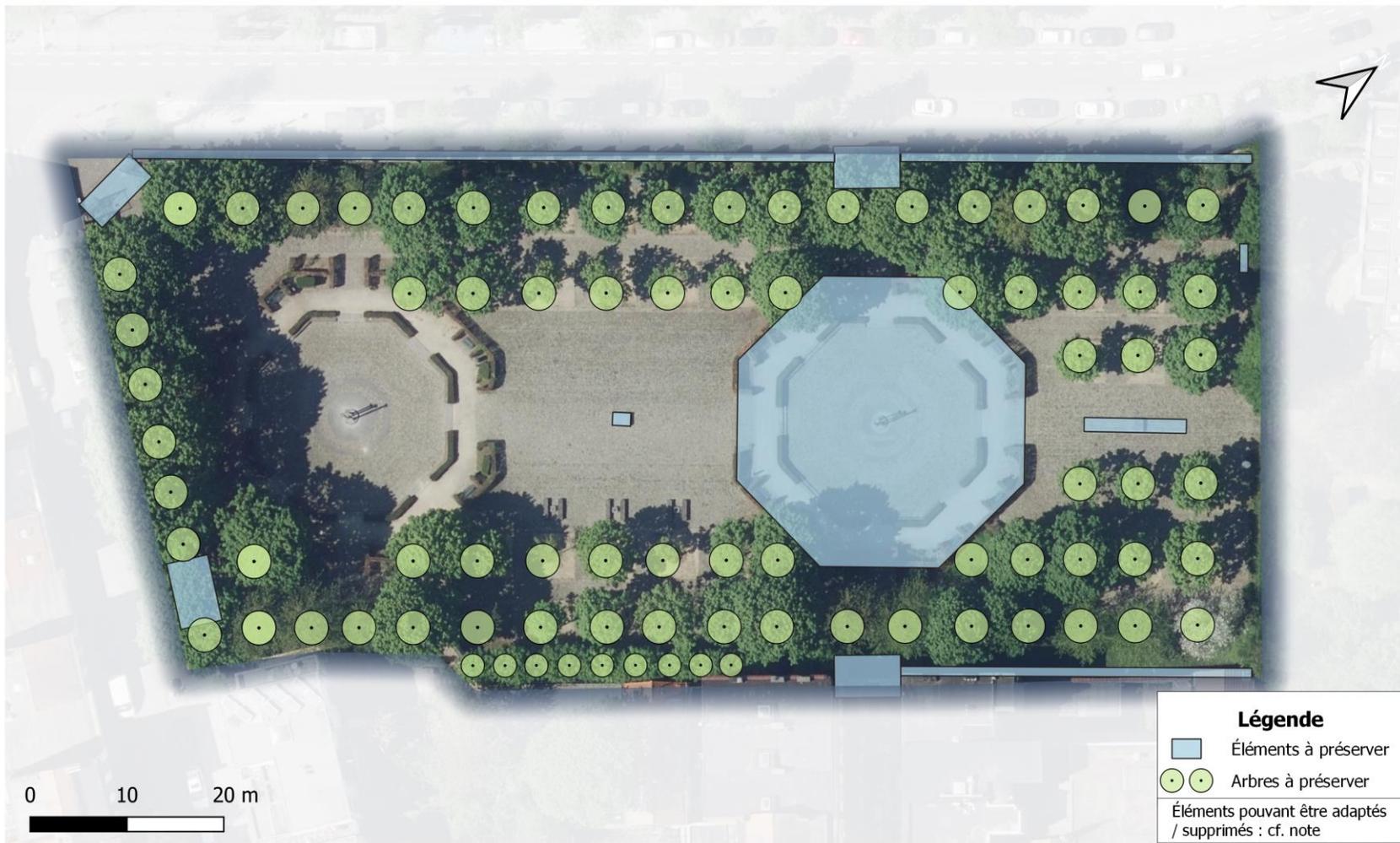
- Le **revêtement originel en pavés** récupérés de l'ancienne cour d'usine : à **conserver au moins en partie** et au sein de certaines zones.  
Une attention toute particulière devra être portée à la préservation des racines traçantes des érables aux emplacements où ces pavés seraient enlevés.
- Les dimensions des **fosses de plantation** des arbres (e.g. création de fosses longilignes dans l'alignement) et leur revêtement (e.g. perméabilisation, végétalisation) (cf. point 4.4).

### ***Éléments pouvant être reconfigurés ou supprimés lors du projet***

- L'**octogone situé au sud du parc** : s'il est décidé de le supprimer, la nouvelle zone projetée (par exemple pour des activités sportives) pourrait suggérer le dessin d'un octogone pour respecter la symétrie caractéristique de l'aménagement par le bureau Pechère + Partners.
- Les **bancs et autres éléments de mobilier urbain** situés au sein des octogones et dans l'ensemble du site, en choisissant des matériaux qui s'harmonisent avec l'esthétique industrielle du lieu.
- Les **grilles fixes entourant le parc**. Le mur de soubassement sur lesquelles ces dernières sont fixées ainsi que les portails d'entrée devront être préservés.

### ***Considérations générales***

- Le **choix des matériaux, éléments de mobilier urbain et revêtements** se devra de préserver l'harmonie paysagère existante (pas de couleurs vives) et de s'harmoniser au traitement évoquant le passé industriel du site (par exemple pierre, métal, bois...).



**Parc de la Fonderie**  
**Éléments d'intérêt patrimonial à préserver**

NB : le nombre d'arbres et leurs positions sur ce schéma sont indicatifs, se référer à la situation de fait.

(c) Urban DPC - mai 2021

**Références :**

- VANDERHULST, Guido. Dessine-moi un parc. In : *Les Cahiers de La Fonderie : Revue d'histoire sociale et industrielle de la région bruxelloise*, 1991, n°10, pp. 12-16.
- DEMEY, Thierry. Molenbeek en vert. In : *Les Cahiers de La Fonderie : Revue d'histoire sociale et industrielle de la région bruxelloise*, 2005, n°33, pp. 108-112.
- DUPONT, Christine A. La Compagnie des Bronzes, une entreprise bruxelloise entre art et industrie. In : *Bulletin trimestriel de l'A.S.B.L. Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles*, 2004, n°57, pp. 3-11.
- DUPONT, Christine A. Molenbeek, commune industrielle. In : *Bulletin trimestriel de l'A.S.B.L. Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles*, 2005, n°63-64, pp. 3-6.
- Reportage de terrain (2021), Urban.brussels - Direction du Patrimoine Culturel.

---

**Contact**

**Margaux Denys**  
**mdenys@urban.brussels**  
**Direction Patrimoine Culturel**  
**Bruxelles Urbanisme et**  
**Patrimoine**

---